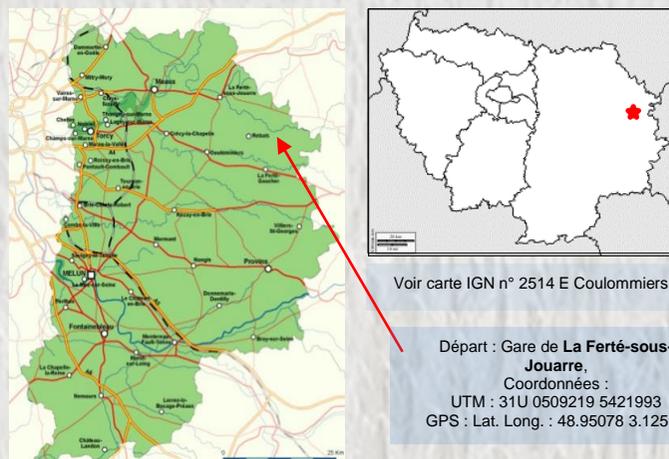


Le brie, roi des fromages

Le brie, baptisé en 1815 « roi des fromages », lors du congrès de Vienne, est un produit gastronomique fabriqué dans toute la Seine-et-Marne. Il en existe diverses variétés, telle que le brie de Melun et le brie de Meaux qui sont dans les zones d'« AOC » (Appellation d'Origine Contrôlée) déterminant les techniques de fabrication et d'affinage. Fabriqué avec du lait cru de vache non chauffé pour éviter d'en détruire la flore microbienne présente naturellement dans le lait, le brie est caillé par présure et moulé manuellement à l'aide d'une pelle à brie, puis salé au sel sec. A Jouarre, la fromagerie Ganot affine le brie fermier de Meaux depuis 1895. L'affineur reçoit les fromages « frais de sel » 48 heures après fabrication. Ils sont ensuite placés dans des chambres d'affinage pendant six à huit semaines et retournés plusieurs fois. Le brie, roi des fromages, mérite bien un détour par les caves d'affinage de la fromagerie Ganot et une dégustation sur rendez-vous.



Fromage de Brie – Photo : CC2F ©



Voir carte IGN n° 2514 E Coulommiers

Départ : Gare de **La Ferté-sous-Jouarre**,
Coordonnées :
UTM : 31U 0509219 5421993
GPS : Lat. Long. : 48.95078 3.12592

Accès : : La Ferté-sous-Jouarre, à 20 km à l'est de Meaux par la D603.

Informations pratiques : Parking halte fluviale, commerces, alimentation

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de débris.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



La Ferté-sous-Jouarre La vallée du Petit-Morin



La Ferté-sous-Jouarre : l'Hôtel de Ville - Photo OT Pays Fertois ©

Le Petit Morin, long de 85 km, naît dans la Marne. Sa basse vallée, sinueuse, aux raides versants couverts de bois, pâturages et vergers, lui a valu le surnom de « Petite Suisse Briarde ».



26,2 km



6 h 30



Fuschia



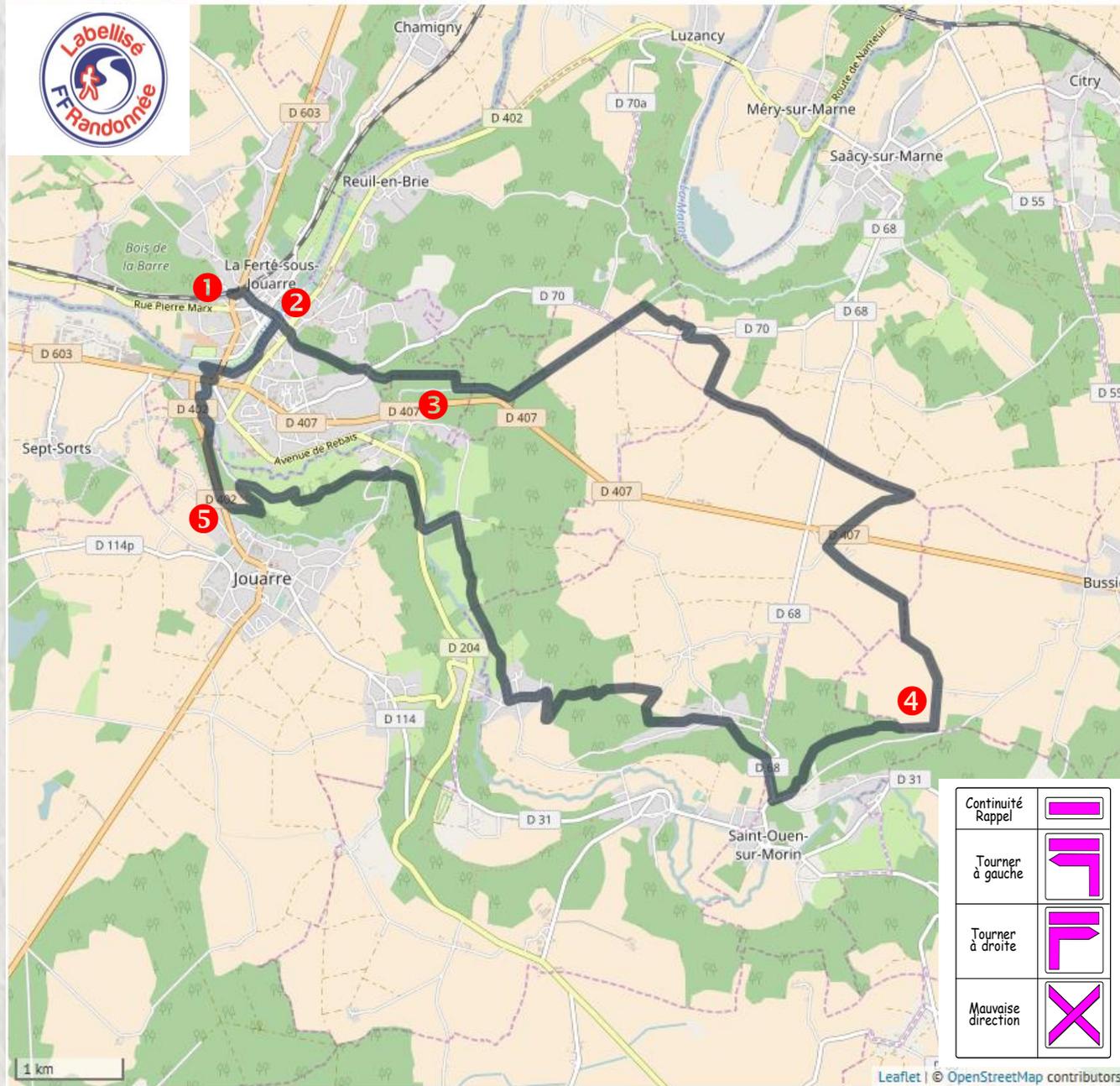
Difficile

Mise à jour - Août 2020 -

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -

La vallée du Petit-Morin

- 1 Sortir de la gare à gauche, couper la rue de la gare, s'engager dans la rue à gauche puis tourner à droite. Franchir la Marne à 400m.
- 2 Continuer en face par la rue du Faubourg, traverser la D 402. Poursuivre légèrement à gauche par la rue du Gué, puis gravir la sente à gauche. Prendre la route dans le prolongement, couper la D70 et continuer en face. En sous-bois, la route devient un chemin. Descendre par le 3^{ème} chemin à droite et déboucher sur le terreplein de l'aqueduc de la Dhuis.
- 3 L'emprunter à gauche sur 2.5 km, après la D 70, prendre le chemin à droite pour gagner les Poupelins. Au musée tourner à gauche, suivre la D 70 à droite, puis le chemin de La Ferté à Citry à gauche. A la dernière maison, bifurquer sur le chemin à droite puis dans le suivant à droite. Tourner ensuite à gauche et poursuivre sur 2 km en coupant la D 68. Obliquer à droite, passer le château d'eau, croiser la D407, poursuivre par le large chemin et utiliser la route à gauche. Traverser Charnesseuil, continuer par le chemin puis la route dans le prolongement qui traverse Chavosse.
- 4 Dans le virage, s'engager à droite sur le sentier. Il descend en sous-bois. Prendre la route à droite, la D68 à droite, et dans la courbe, partir à gauche dans le chemin forestier. Traverser à gauche L'Hermitière, continuer tout droit, puis à la fourche prendre à droite. A l'orée du bois, virer à droite, et à Méresse, emprunter le chemin empierré à gauche. Tourner à gauche, passer devant l'antenne, descendre à gauche, continuer par la route empierrée à gauche, puis suivre le lacet. Descendre le sentier à gauche, et traverser Biercy. Après la place, tourner à droite et tout droit atteindre Vanry. Utiliser la route à gauche pour franchir le Petit-Morin, puis la D204 à droite et gravir le chemin à gauche. Franchir le croisement et au suivant bifurquer à droite puis de nouveau à droite. Prendre la route à gauche et le sentier à droite. Le descendre en laissant 2 chemins à gauche et celui de droite suivre le chemin à gauche et dépasser le Moulin de comporté, grimper par le chemin à gauche. A mi-pente, partir à droite, puis emprunter la D402 à droite.
- 5 Descendre par le sentier à droite. Au moulin de Condetz, prendre la rue du Petit Condetz à gauche, celle du Déversoir à droite, celle du Petit Pays et la D603 à droite. Au feu, traverser celle-ci, longer à gauche le Petit-Morin puis la Marne, par le quai des Anglais, à droite. Franchir le deuxième pont sur la Marne.
- 2 Rejoindre la gare ou le parking.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".